

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD_26_067
DIA 079 195 26 00035

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 17 rue de l'Aumônerie » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 17 rue de l'Aumônerie » et cadastrée section 017 AI n° 81 d'une superficie totale d'environ 671 m² appartenant à Monsieur ONILLON Maxime.

ARTICLE 2 : Maitre Nicolas TEXEREAU, notaire à CHOLET, 28 avenue de Maréchal Foch (49300), chargé de cette vente, sera informé de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS,
Le 01 juin 2026

Le Maire,

**Pour le Maire et par délégation,
Jérôme BARON,
Maire-adjoint chargé
de la revitalisation et du foncier**

